

# AUTOUR DU MARIAGE...

JOURNÉE D'ÉTUDE ORGANISÉE PAR LA  
FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN (UCL)  
ET LES SERVICES DE FORMATION DES DIOCÈSES FRANCOPHONES DE BELGIQUE

LOUVAIN-LA-NEUVE – 24 JANVIER 2012

## A propos des aspects liturgiques...

Abbé Patrick Willocq  
Diocèse de Tournai

# I. Le Rituel de 1991/2005

## a. Une brève présentation

1. *Rituale Romanum ex decreto Sacrosancti OEcumenici Concilii Vaticani II instauratum auctoritate Pauli PP. VI promulgatum. ORDO CELEBRANDI MATRIMONIUM, Editio typica, Typis Polyglottis Vaticanis, 1969.*
2. *Rituel pour la célébration du mariage à l'usage des diocèses de France, 4<sup>ème</sup> édition, Edition Brepols, Paris, 1970, 1996*
  
1. *Rituale Romanum ex decreto Sacrosancti OEcumenici Concilii Vaticani II renovatum auctoritate Pauli PP. VI editum Ioannis Pauli PP. II cura recognitum. ORDO CELEBRANDI MATRIMONIUM, Editio typica altera, Typis Polyglottis Vaticanis, 1991*
2. *Rituel Romain de la Célébration du Mariage, Nouvelle édition, Desclée/Mame, Paris, 2005 (deux formats, l'un destiné à l'usage liturgique (grand format), l'autre destiné à l'accompagnement pastoral (petit format))*

RITUEL DU  
MARIAGE

RITUEL ROMAIN  
DE LA  
CÉLÉBRATION  
DU  
MARIAGE

## ■ Préliminaires

### ▫ Importance et dignité du sacrement de Mariage

- Nouveau Testament : Mt 19, 6 – Ep 5, 25 – 1 Co 7, 5-7 – 2 Co 5, 17
- Code de Droit canonique : c. 1055
- *Gaudium et Spes* 48-50 – *Lumen Gentium* 11 – *Sacrosanctum Concilium* 34 ; 37-40 ; 59; 63; 77-78
- *Familiaris Consortio* 13 ; 51

### ▫ Offices et Ministères + Célébration du Mariage

- Préparation catéchétique approfondie
- Participation des futurs époux à la préparation de la célébration
- Présence de « toute la communauté ecclésiale »
- L'Eucharistie comme le lieu au cours duquel sera « ordinairement » célébré le mariage

*CEC 1621: « Dans le rite latin, la célébration du mariage entre deux fidèles catholiques a normalement lieu au cours de la Sainte Messe, en raison du lien de tous les Sacrements avec le mystère pascal du Christ. Dans l'Eucharistie se réalise le mémorial de la Nouvelle Alliance, en laquelle le Christ s'est uni pour toujours à l'Eglise, son épouse bien-aimée pour laquelle il s'est livré. Il est donc convenable que les époux scellent leur consentement à se donner l'un à l'autre par l'offrande de leurs propres vies, en l'unissant à l'offrande du Christ pour son Eglise, rendue présente dans le sacrifice eucharistique, et en recevant l'Eucharistie, afin que, communiant au même Corps et au même Sang du Christ, ils 'ne forment qu'un corps' dans le Christ ».*

### ▫ Le Rite à observer

### ▫ Adaptations à préparer par les soins des Conférences des Evêques

- **Première partie => « Chapitres »**
  - Célébration du Mariage au cours de la Messe
  - Célébration du Mariage en dehors de la Messe
  - Célébration du Mariage entre une partie catholique et une partie catéchumène ou non chrétienne
  - *Ordo celebrandi Matrimonium coram assistente laico*
  
- **Deuxième partie => « Annexes »**
  - Choix de lectures bibliques pour le Rituel et la Messe de Mariage
  - Profession de Foi
  - Bénédiction nuptiale
  - Prière universelle
  - Souvenir offert aux époux lors de leur Mariage
  
- **Troisième partie => « Annexes »**
  - Rituel de bénédiction des fiancés
  - Rituel de bénédiction des époux au cours de la Messe pour l'anniversaire de leur Mariage
  - Prière pour deux catéchumènes ou une partie catéchumène et une partie non chrétienne après leur mariage civil
  - Prière pour deux néophytes mariés, ou pour un néophyte et son conjoint chrétien, au jour du Baptême, ou l'un des Dimanches qui suivent

## b. Un bref survol de quelques principales nouveautés

- « Gloire à Dieu » et « Profession de foi »
  - Mariage célébré au cours de la Messe
    - Omission de la Préparation pénitentielle (RR 53 – RF 53)
    - Chant du « Gloire à Dieu » (RF 54)
  - « Profession de foi » (RR 69 – RF 69 & 156)
    - Profession de foi baptismale
    - Une des formules du *Credo*

- **Dialogue initial – Echange des consentements – Réception**
  - **Dialogue initial** (RR 60)
    - 2 formules au choix dans RF (71-72)
    - « Les époux s'engagent à éduquer leurs enfants selon l'Évangile du Christ et la foi de l'Église »
      - vs « responsabilité d'époux et de parents »
    - « *Familiaris Consortio* 17 => « assumer ensemble [leur] mission de chrétiens dans le monde et dans l'Église »
  - **Echange des consentements** (RR 61-63)
    - 4 formules au choix dans RF
      - RR 62 + 63 // RF 78 + 81
      - RF 79-80 (< RF 1969)
  - **Réception**
    - RR 64 (2 possibilités) – RF 83 (2 possibilités)
    - RF 82 : geste possible
      - Étendre la main en direction des époux
      - Poser la main droite sur les mains jointes des époux

## ■ Autres modifications

### ▫ Nouvelles oraisons :

- RR 227 – RF 60
- RR 228 – RF 61

### ▫ Propositions de monitions accentuant

- la dimension épyclétique (RR 53 et 88 – RF 53 et 143)
- l'enracinement dans le Baptême (RR 59 – RF 70)

### ▫ Annexe 4 : proposition de formulaires de PU

### ▫ Annexe 5 : souvenir offert (lien avec la communauté)

### ▫ Chant de louange : RR 68 – RF 90

### ▫ Prière des époux : RF 91-94 ; 179-182 ; 225 (cfr, 1969 p, 70)

### ▫ Lien avec l'initiation chrétienne des adultes : « *Leur union est un vrai mariage qui deviendra sacramentel avec la réception du Baptême* » (RF 341)

- Annexe 8 : Prière pour deux catéchumènes, ou une partie catéchumène et une partie non chrétienne après leur mariage civil (RF 340-348)
- Annexe 9 : Prière pour deux néophytes, ou pour un néophyte et son conjoint chrétien au jour du baptême ou l'un des dimanches qui suivent (RF 349-350)

## II. Un point particulier : les formules de la Bénédiction nuptiale

- « Le nouveau Rituel fait prendre plus forte conscience de l'articulation entre l'engagement des époux par l'échange de leurs consentements et la bénédiction nuptiale ; le rôle de chacun des partenaires en ressort de façon plus claire. La formulation des bénédictions nuptiales a été enrichie du point de vue pneumatologique ; c'est la nouveauté théologique la plus forte de cette nouvelle édition... » (P. De Clerck)
- « Les plus grandes évolutions du rituel romain sont sans aucun doute dans la bénédiction nuptiale » (Ph. Gueudet)

## i. La forme

### ■ Titre

- 1969 : *Oratio/benedictio super sponsam et sponsum*
- 1991 : *Benedictio nuptialis*

### ■ Structure

- Invitation à la prière adressée à l'assemblée
- Temps de prière silencieuse
- Texte de la bénédiction
- « Amen » conclusif de « Tous »

### ■ Rites prévus

- Époux : agenouillement ou debout devant l'autel ou à leur place (RR 72 – RF 116)
- Ministres ordonnés : mains étendues au-dessus des époux

## ■ Brève comparaison

### □ BN 1

- 1969 (RR 120 – RF 45-49)
- 1991 (RR 241-242 – RF 117)
- Pour un M. Or. lors du M+ de deux chrétiens ai cours de la Messe ou en dehors d'elle (avec correction)

### □ BN 2

- 1570
- 1969 (RR 33 – RF 50-55)
- 1991 (RR 73-74/104-105 – RF 285/177)
- Pour un M. Or. lors du M+ de deux chrétiens en dehors de la Messe

## ■ BN 3

### □ 1969

- RR 121 – RF 56-58 : M+ sacramentels
- RR 64-65 : M+ non-sacramentels (partie catholique et partie non chrétienne : rf au sacrement => « liens » du Mariage)

### □ 1991

- RR 243-244 – RF 286 : M. Or. lors d'un M+ sacramentel
- RR 171-172 – RF 221-222 : M. Or. Lors d'un M+ non-sacramentel
  - « Selon les circonstances », on peut omettre la BN et remplacer par une prière : RR 174 – RF 223
- RR 173 : M+ non sacramentel par un ministre laïc



- **BN 4**

- RF de 1969 (RF 59)
- RF de 2005 (RF 118)
- Pour un M. Or. lors d'un M+ célébré au cours de la Messe

- **BN 5**

- RF de 1969 (RF 60)
- RF de 2005 (RF 288)
- Pour un M. Or lors d'un M+ avec un baptisé non-catholique

- **BN 6**

- RF de 2005 (RF 289)
- Pour un M. Or. lors d'un M+ sacramentel (même si...)

## ii. Le fond

- **Prise en considération du couple en tant que couple**
  - SC 78 : « *l'oraison sur l'épouse [soit] amendée de manière appropriée de façon à souligner l'égalité des devoirs de mutuelle fidélité des deux époux* »
  - 1969 : « *l'importante prière sur l'épouse, par laquelle le prêtre implore la bénédiction de Dieu sur l'Alliance nuptiale* » (Praenotanda 6)
  - 1991 : « *la belle et traditionnelle prière par laquelle on appelle la bénédiction de Dieu sur l'épouse et l'époux* » (Preliminaires 35c)
  - 1969, RR 33 – RF 55 : « *Regarde cette nouvelle épouse qui demande pour elle-même tous les biens de ta bénédiction... »*
  - 1991, RR 73-74 – RF 285 : « *Regarde avec bonté ton serviteur et ta servante unis par les liens du mariage et qui demandent le secours de ta bénédiction... »*

## ■ Retour sur la dimension épyclétique

- ...dans la première (RR 241-242 – RF 117) :  
« *Nous te prions de bénir... et ..., de les prendre sous ta protection, et de mettre en eux la puissance de ton Esprit Saint... »*
- ...dans la deuxième (RR 73-74 – RF 177) :  
« *Envoie sur eux la grâce de l'Esprit Saint : par ta charité répandue dans leurs cœurs, qu'ils demeurent fidèles à l'alliance conjugale... »*
- ...dans la troisième (RR 243-244 – RF 286) :  
« *Que ta bénédiction descende en abondance sur eux. Que la force de l'Esprit Saint les enflamme de ton amour... »*
- ... dans la quatrième (RF 118) :  
« *Sous la conduite de ton Esprit Saint, qu'ils élèvent dans la fidélité à l'Évangile les enfants qui naîtront de leur amour... »*
- ...dans la cinquième (RF 288) :  
« *En s'appuyant sur leur amour, avec la force de l'Esprit, qu'ils prennent une part active à la construction d'un monde plus juste et fraternel... »*
- ...dans la sixième (RF 289) :  
« *Dieu de l'Alliance, nous te prions pour ces époux dont tu as consacré l'union : envoie sur eux ton Esprit et comble-les de tes bienfaits... »*

- **+ Geste du ministre** « *étendant les mains au-dessus des époux* »
- **+ Place proposée à la BN dans le Rituel**
  - Au cours de la Messe
    - Après le « Notre Père » (RR 72 – RF 116)
    - Après la remise des alliances (RF 89)
  - En dehors de la Messe
    - Séquence : Echange des consentements => bénédiction et remise des alliances => BN (RF 176 – RR : après PU RR 104)

■ => BN ∞ prières de consécration

- RR 251 : « Dieu a voulu parfaire et consacrer l'amour mutuel de ... et ... »
- GS 48, 2 : « Les époux, pour accomplir dignement les devoirs de leur état, sont fortifiés et comme consacrés par un sacrement spécial »

=> Artisan = ESPRIT-SAINT

« Les épicleses insérées dans les bénédictions nuptiales montrent clairement que, comme les autres sacrements, celui du mariage est l'œuvre de l'Esprit Saint. Elles sont accompagnées du geste épiclétique de l'imposition des mains sur les époux. Ceux-ci reçoivent la bénédiction devant l'autel, ou agenouillés : cette attitude, ainsi que l'imposition des mains par le ministre, font de la bénédiction nuptiale un geste fort qui manifeste le consentement des époux à la dimension sacramentelle du mariage. Bien réalisée, la bénédiction nuptiale prend alors une importance et une valeur nouvelles, et l'Esprit Saint est mieux perçu comme un des acteurs principaux du sacrement de mariage. »

(Hélène Bricout)

- M+ = **CONSECRATION**  
= sanctification des époux en vue  
d'une mission chrétienne spécifique
- **Quelle mission ?**
  - BN 2 – RF 285 : *« que leur union soit féconde, et qu'ils se conduisent en parents justes et bons »*
  - BN 4 – RF 118: *« pour qu'en se donnant l'un à l'autre ils deviennent une seule chair et un seul esprit »*
  - BN 5 – RF 288 : *« qu'ils prennent une part active à la construction d'un monde plus juste et fraternel »*

- **Conséquence sur la Théologie du Mariage**
  - La Liturgie du Mariage
    - = **lieu d'évangélisation**
  - Le Mariage
    - = **lieu d'incarnation de la vocation baptismale des époux**

*« Etes-vous prêts à accueillir les enfants que Dieu vous donne et à les éduquer selon l'Évangile du Christ et dans la foi de l'Église ? »*

*« Etes-vous disposés à assumer ensemble votre mission de chrétiens dans le monde et dans l'Église ? »*

### III. Pour penser...

« *Consensus facit nuptias* »

« *Consensus non concubitus facit nuptias* » (Ulpien)

« *L'Église considère l'échange des consentements entre les époux comme l'élément indispensable 'qui fait le mariage'...* » (CEC 1626, citant CIC 1057, 1)

- Sentiment amoureux ?...

=> question...

y a-t-il encore mariage  
quand il n'y a plus d'amour ?...

## ■ La question « des » ministres dans le Mariage

- *CEC 1626 - « L'Église considère l'échange des consentements entre les époux comme l'élément indispensable 'qui fait le mariage'... »*
- *CEC 1623 – « Selon la tradition latine, ce sont les époux qui, comme ministres de la grâce du Christ, se confèrent mutuellement le SACREMENT du Mariage en exprimant devant l'Église leur CONSENTEMENT... »*

***Lex orandi..... => .....Lex credendi***

- **En effet...**

- **Tenir compte de la place faite à l'ES dans le nouveau Rituel...**

- **Priorité du don de Dieu.**

- CEC 1627 : « ***Le consentement consiste en un ACTE HUMAIN par lequel les époux se donnent et se reçoivent mutuellement...*** » (<GS 48 § 1)

- => Le nouveau Rituel précise la place de chacun:

- **EPOUX** => une promesse : s'aimer dans la fidélité pour toujours

- **ES** => consécration et envoi en mission des époux

- **MINISTRE** => la Bénédiction au nom du Christ et de l'Eglise + appel du don de l'ES

- **Les formules d'échange des consentements**

- 4 formules...
- ...que le Mariage soit sacramentel ou pas !
- => Cette formule « fait un mariage »...  
...c'est tout !...
- => Le caractère sacramentel ou non

- < **BENEDICTION NUPTIALE !**

avec réservation d'une formulation au cas du M+ non-sacramentel : RR 171-172 ou RF 288

- **BN obligatoire pour le M+ entre 2 baptisés**

- Préliminaires 72 : il est « obligatoire que le ministre demande et reçoive le consentement des contractants et donne la bénédiction nuptiale »

- Conséquences de cette nouvelle *Lex orandi* sur la *Lex credendi* de l'Église

Echange des consentements **ET** Bénédiction nuptiale  
« Faire un mariage » ..... « sacramentel ou non »

- Œcuménique

*CEC 1623 - « Dans la tradition des Églises orientales, les prêtres ou évêques qui officient sont les témoins du consentement mutuel échangé par les époux, mais leur bénédiction est nécessaire aussi à la validité du sacrement »*

- Ecclésiologique

- Epoux = ministres du mariage dans l'échange des consentements
- Ministre prononce la BN qui
  - « SIGNIFIE » le M+ sacramentel ou non
  - et « CAUSE » le don de l'ES dans l'épiclese :

**SIGNE + CAUSE = ... SACREMENT...**